

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faut impérativement décider, donner l'alarme, fixer des priorités, changer de disposition, réévaluer la situation. Parmi la valse des événements de cette nuit, il convient de mentionner encore deux mesures prises par la police. A 00 h 05 tous les cols sont fermés et à 00 h 15 le tunnel du Gotthard l'est également.

L'aide afflue de partout

Durant la nuit de la catastrophe déjà, des unités militaires stationnées dans le canton d'Uri ont prêté spontanément assistance aux autorités. Par la suite, on a constitué un état-major militaire spécialement pour coordonner les travaux de la troupe. En tout, les militaires ont fourni 22047 journées/homme d'aide de catastrophe dans la période allant du 24 août au 8 octobre 1987.

Les organisations de protection civile furent mises sur pied. Des douze communes frappées par les intempéries, quatre engagèrent leur protection civile pour relever les pompiers le soir du premier jour et le deuxième jour. Au cours de la première semaine, les 12 communes firent intervenir des parties de leur protection civile pour accomplir diverses tâches.

Tout de suite après les nouvelles de midi diffusées par la radio DRS le 25 août 1987, divers cantons offrirent de mettre à disposition leurs formations de protection civile pour exécuter des travaux de déblayage. C'est ainsi que des membres de la protection civile des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Obwald, Zoug, Schaffhouse, Saint-Gall et Argovie, ainsi que des organisations d'établissement des PTT et des CFF purent entrer en action. Il convient de relever que les unités extracantonales de protection civile n'ont pas prêté assistance en application de l'article 4 de la loi sur la protection civile, mais ont déplacé dans le canton d'Uri les exercices qu'elles avaient prévu d'accomplir dans leur propres centres communaux. Durant la période du 25 août au 30 octobre 1987, des per-



sonnes astreintes à servir dans la protection civile ont totalisé des engagements représentant 11000 jours/homme de service dans le canton d'Uri. A cela se sont ajoutés encore en 1988, 8000 jours/homme.

Dans toutes les communes touchées par les intempéries, les sapeurs-pompiers, en tant que secouristes de la première heure, qui ne pouvaient d'ailleurs compter que sur eux-mêmes, à tout le moins au début du sinistre, ont accompli 1500 jours/homme de travail. Il convient de relever que lors des interventions des sapeurs-pompiers, l'organisation bien rôdée a fonctionné pleinement et même les relèves entre les pompiers et la protection civile se sont déroulées sans perturber les travaux.

Dans les jours qui suivirent la catastrophe, de nombreux sauveteurs bénévoles venant du canton d'Uri et de toute la Suisse ont fourni une aide précieuse. C'est ainsi que leur travail a représenté 5600 jours/homme en 1987 et environ 8000 en 1988.

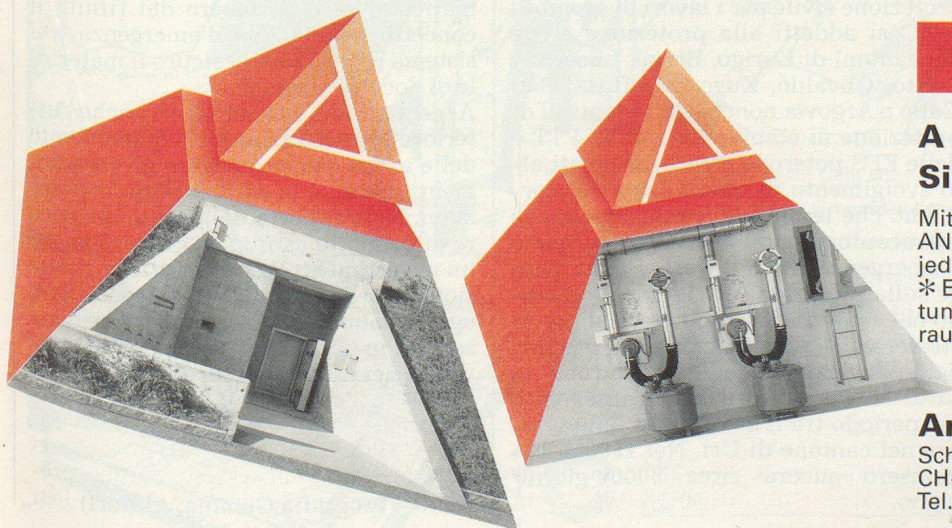
Et les enseignements à tirer?

Aujourd'hui, près de trois ans après la catastrophe, les blessures sont cicatrisées. Mais personne ne peut prédire si et quand pourrait arriver une nouvelle catastrophe de cette ampleur. L'Etat-major de conduite civile du canton

d'Uri a fait une analyse approfondie du déroulement de la catastrophe et du dispositif d'engagement. Il en a recherché les points faibles. Maintes études sont encore en cours. Chacune des sections de l'Etat-major (police et transmissions, secours et sauvetage, service sanitaire, santé publique, aumônerie, services techniques, intendance, environnement) rassemble ses expériences dans un rapport et propose des mesures. Il sera nécessaire de procéder à des améliorations dans le secteur du matériel et dans le réseau des liaisons. D'autres problèmes devront être réglés, s'agissant de l'évacuation des ordures, du système d'eau de secours et de la mise en sécurité du matériel de documentation.

Mais les préoccupations principales concernent la poursuite des travaux d'endiguement en vue de protéger les localités, les maisons et les cultures contre les flots. Le rapport de l'Etat-major de conduite ne manque pas cependant d'insister sur le point suivant: à côté des considérations techniques exprimées par les spécialistes, il faut que chaque citoyen se soucie constamment de savoir jusqu'où il veut et il peut intervenir dans le processus de la nature. ▀

(Photos: Gamma Druck, Altdorf)



Andair AG

**A wie Andair.
Sicher, einfach und robust.**

Mit dem Schutzraum-Geräteprogramm von ANDAIR ist die Belüftung von Schutzräumen jeder Grösse sichergestellt.
* Explosions-Schutzventile * AC-Filter * Belüftungsaggregate * Dieselkühlgeräte * Schutzraumabschlüsse * Sanitär-Zubehör

Andair AG
Schaubenstrasse 4
CH-8450 Andelfingen
Tel. 052 41 18 36

Andair SA
Ch. Valmont 240
CH-1260 Nyon
Tél. 022 61 46 76